

InfoAVA

mail

n° 25

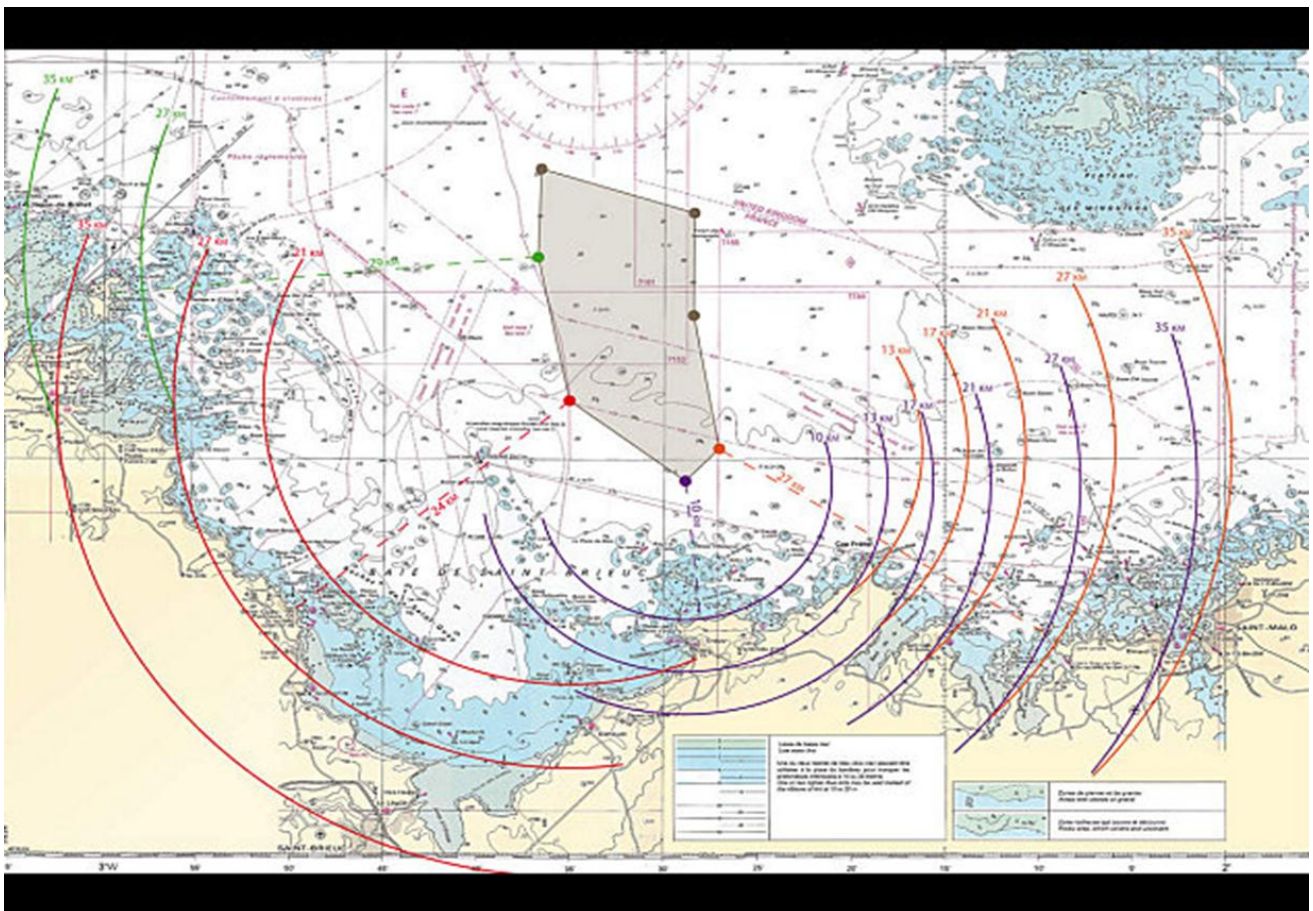
19 rue du Gros Tertre
22 370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr
<http://www.qualitevie-valandre.com>

28 février 2012

Projet de parc marin d'éoliennes en baie de Saint-Brieuc

Le numéro 37 de *La Lettre de l'AVA* informait ses lecteurs de la participation de l'AVA à un collectif de 7 associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Emeraude (C.A.P.E.) qui se sont réunies afin d'étudier le bien fondé de la réalisation d'un parc de 100 éoliennes en baie de Saint-Brieuc.



Le CAPE a constitué un dossier d'information fiable et factuel sur les thèmes suivants:

1. La problématique de l'énergie électrique en Bretagne,
2. Le projet éolien et le contenu de l'appel d'offre,
3. Les répercussions économiques possibles,
4. Les répercussions possibles sur l'environnement,
5. Les alternatives possibles.

Des réunions ont été organisées pour une information factuelle du public sur ces thèmes.

Le CAPE a rencontré les décideurs du niveau européen, national, régional et communal afin de leurs exposer sa position.

Il a également formulé un recours gracieux en vue d'obtenir le retrait de l'appel d'offre.

Situation énergétique de la Bretagne

La première démarche du CAPE a ainsi été de faire un point sur la situation énergétique de la Bretagne (consommation, production et transport). De cette étude il en ressort que:

- La consommation électrique de la Bretagne augmente plus rapidement que dans le reste de la France.
- Les demandes en heures de pointe sont de plus en plus importantes.
- La Bretagne ne produit à ce jour que 9,5% de ses besoins, le réseau de transport est donc très sollicité.
- Le réseau Breton du transport d'électricité est saturé, en particulier en heures de pointe.
- La région de Saint-Brieuc est la plus fragile, fragilité due en particulier à l'existence d'une seule ligne de 400Kv.

La nécessité de prendre des mesures pour sortir de la situation de fragilité de la Bretagne n'est pas contestable. La question est de savoir si les mesures décidées correspondent réellement aux besoins et surtout allient à la fois efficacité et compatibilité avec le respect de l'environnement et des activités économiques structurantes pour la région et plus particulièrement pour ce qui nous concerne, la baie de Saint-Brieuc.

L'éolien est-il une réponse adéquate à la fragilité énergétique de la Bretagne?

Il est important savoir que l'électricité ne se stocke pas. L'éolien terrestre ou offshore ne permet de produire qu'une électricité intermittente.

Une éolienne en mer idéalement située tournera à pleine puissance au maximum 3000 heures (entre 2400 et 2700 heures pour les parcs anglais existants) sur les 8760 heures que comporte une année. Il sera de plus impossible de déterminer à l'avance les créneaux de fonctionnement et les variations de production (la production varie au cube de la vitesse du vent).

Il est donc nécessaire de tenir compte de la production et non pas de la puissance installée et de ramener cette production aux prix des investissements. (500Mw X 3000= 1500000 Mwh pour un coût de 1,7 milliards d'euros sans les câblages -- Une centrale à gaz de 200Mw fonctionnant 8000 heures produira 200Mw X 8000= 1600000 MWh pour un coût de 200 millions d'euros)

Ce calcul n'a pas pour but de promouvoir la construction des centrales thermiques mais il faut savoir que les projets éoliens sont liés à la construction de centrales thermiques afin de pallier à l'intermittence et aux heures de pointes. Les spécialistes reconnaissent la nécessité de construire des centrales à gaz à hauteur de 50 à 75% de la puissance installée éolienne.

L'éolien ne peut-être qu'une composante des énergies renouvelables, vers lesquelles il faut tendre. Il est donc nécessaire d'établir un listing des énergies renouvelables prédictibles en étudiant le bilan coût-efficacité.

Le parc éolien offshore et la baie de Saint-Brieuc espace remarquable.

La baie de Saint-Brieuc est en grande partie protégée (Natura 2000, réserve naturelle d'intérêt national etc..) c'est la preuve que nos décideurs sont conscients de la qualité écologique de la zone.

Tous les spécialistes s'accordent à dire que la biodiversité marine est mal connue et ont peut regretter qu'un inventaire scientifique ne soit pas réalisé en préalable à un projet qui dans tous les cas aura un impact considérable sur les écosystèmes marins.

Un équilibre économique menacé.

Le cahier des charges prévoit d'interdire toute activité de pêche durant la construction et envisage explicitement la réduction des activités de pêche en cas de conflit d'usage de l'espace maritime.

La colonisation de la baie de Saint Brieuc par une centaine d'éoliennes offshore impactera les activités de:

- La pêche avec ses 1000 emplois directs.
- La conchyliculture avec ses 600 emplois.
- La plaisance et ses 430 emplois.
- Peut-être le tourisme et ses 15000 emplois.

De plus ces activités ont fait l'objet d'investissements publics importants et coûteux au cours de ces dernières années et cela porte ses fruits. Pourquoi remettre tout cela en question où est la logique?



Que faut-il faire?

Il est nécessaire d'agir tout d'abord sur la maîtrise de la demande : isolation des logements, grands magasins, entreprises, conseils aux particuliers, collectivités, entreprises, mise en place de mesures d'effacement

Il faut promouvoir un programme de développement des énergies renouvelables qui soit prédictible et peu impactant pour l'environnement.

Les énergies marines sont à privilégier pour la Bretagne, sans oublier les énergies renouvelables comme la géothermie profonde. En un mot créer un « mix » énergétique varié et non mettre tous les œufs dans le même panier.

Ce que voudrait le CAPE :

- Que le lancement de l'appel d'offres soit précédé d'une étude d'impact indépendante.
- Que des plates formes d'observation des milieux soient mises en place et qu'une étude stratégique soit menée afin de déterminer la possible délimitation des zones d'implantation et cela en parfaite transparence avec la population et non dans la précipitation et l'opacité qui caractérise les projets Français.

Toutes ces informations ont été adressées par le CAPE à nos élus et aux autorités de l'Etat.

Position de la FNE :

L'association « France Nature Environnement » (FNE), qui fédère environ 3000 associations locales de défense de l'environnement, a récemment pris position à la fois sur l'intérêt de l'énergie éolienne en synergie avec les autres énergies renouvelables et sur les précautions à prendre pour le choix des sites et la réalisation de chaque projet. Elle considère que l'énergie éolienne doit devenir *un contributeur majeur du futur « mix » énergétique français* ; mais elle s'abstient d'en aborder l'aspect économique, les coûts et les incidences sur l'économie locale, ce que fait par contre le CAPE.

Comme le CAPE, *FNE demande la réalisation par l'État des études d'impacts préalables aux appels d'offres pour la mise en place de parcs d'éoliennes en mer ; cette étude sera remboursée ensuite par le porteur du projet retenu.*

Sur les précautions à prendre, sa position est partagée par le CAPE :

- *Les enjeux importants doivent être bien identifiés avant de réaliser l'étude d'impact (cadrage préalable) afin de renoncer au projet s'ils s'avèrent trop importants ;*
- *Toutes les études sur la connaissance du site, de ses habitats naturels, de sa faune et de sa flore doivent être menées sur une année pleine (avec études des solutions alternatives, puis détermination ambitieuse de mesures d'évitement, de réduction des impacts et, en dernier recours, de mesures compensatoires).*
- *... S'il y a risque de destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées, la dérogation doit être obtenue de préférence avant l'enquête publique.*

- Les protocoles de suivi de l'impact des éoliennes sur les espèces protégées doivent être précisés dans le dossier d'étude d'impact et, le cas échéant, dans la demande de dérogation. Ils doivent être au minimum de 1 à 3 ans dans les sites favorables, de 3 à 5 ans dans les sites les plus fragiles, la poursuite ou non de ce suivi dépendant des résultats obtenus.

Le CAPE constate que de telles précautions n'ont pas été prises pour le projet des éoliennes de la baie de Saint-Brieuc.

Vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble des dossiers sur le site de l'AVA :

<http://qualitevie-valandre.com/ACTU.html#Eolien>

Une pétition contre le projet éolien posé en baie de Saint-Brieuc

Il s'agit maintenant d'être en mesure de peser sur les décisions.

Le seul moyen est de démontrer que le CAPE représente une part importante de la population et là il a besoin de vous. C'est pourquoi une pétition a été mise en place.

Si vous partagez les craintes et les interrogations du CAPE, si vous dénoncez la précipitation et l'opacité qui ont entouré le lancement de ce projet, qui pourtant nous concerne tous puisqu'il modifiera notre cadre de vie permanent ou de vacances : SIGNEZ LA PETITION.

Elle a été mise en ligne sur le site internet : <http://www.mesopinions.com/NON-à-l-éolien-posé-dans-la-Baie-de-Saint-Brieuc-petition-petitions-a9cc1b18654b99fcbf77c7f10f2bbeed9.html>

Mais vous pouvez aussi renvoyer, au siège de l'AVA, la formule que vous trouverez ci-après :

PETITION

Dites OUI AUX ENERGIES MARINES, OUI AUX ECONOMIES D'ENERGIE

Dites NON A L'EOLIEN POSE DANS LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

Nous sommes tous concernés parce que c'est notre cadre de vie qui va être modifié.

100 éoliennes vont être implantées en mer, en vue du Cap Fréhel et du Cap d'Erquy et cela sans qu'aucune étude n'ait été faite pour mesurer les impacts sur les fonds marins, les impacts économiques, les impacts sur les paysages. Nous n'acceptons pas la réalisation de ce projet trop proche de la côte, des zones de pêche, des activités nautiques.

La Bretagne a des ressources énergétiques naturelles Elle doit contribuer au développement des énergies renouvelables dans le respect des activités existantes, dans le respect de l'écosystème marin.

Nous demandons

- Que des études économique et écologique sérieuses soient réalisées par des organismes compétents,
- Que le programme de maîtrise de la consommation d'énergie, notamment par l'isolation des bâtiments soit beaucoup plus ambitieux : l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas.
- Que le programme de développement des énergies renouvelables locales, avec au premier rang les énergies marines, soit accéléré,
- Que l'énergie du vent soit exploitée en utilisant la technologie flottante moins agressive pour les fonds marins et moins impactante pour les paysages et les usages maritimes, du fait d'un éloignement plus important des côtes.

NOM – PRENOM
ADRESSE
SIGNATURE